

## Le toponyme Posquières: un cas d'hybridation sociolinguistique latin-hébreu

Dominique Raynaud

► **To cite this version:**

Dominique Raynaud. Le toponyme Posquières: un cas d'hybridation sociolinguistique latin-hébreu. Bulletin de la Société d'Histoire de Posquières-Vauvert, 1998, 4, pp.5-40. <halshs-00005914>

**HAL Id: halshs-00005914**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00005914>**

Submitted on 20 Nov 2005

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le toponyme Posquières: un cas d'hybridation sociolinguistique latin-hébreu

Dominique Raynaud\*

Dans le *Dictionnaire topographique du département du Gard*, Germer-Durand (1868) donne Posquières comme nom secondaire de Vauvert. La première mention de ce toponyme apparaît dans une charte datée de 810, avec quelques incertitudes. On ne trouve pas d'occurrence du nom de Posquières en amont de cette date, c'est-à-dire dans la période qui s'étend de la domination romaine jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle. Les *Inscriptiones Galliae Narbonensis latinae* indiquent bien quatre inscriptions épigraphiques sur Vauvert (n<sup>os</sup> 4089, 4090, 4091, 4092) mais aucune ne fait référence à un toponyme. On sait seulement qu'à l'époque romaine, le territoire de Posquières-Vauvert se trouvait en limite de la Première Narbonnaise et de la Viennoise. Il dépendait alors de la colonie de Nîmes (*Colonia Augusta Nemausus*) et jouxtait, par le Petit-Rhône, la colonie d'Arles (*Colonia Iulia Paterna Arelatensis sextanorum*).

Posquières — ou quelque toponyme correspondant à cet emplacement — n'apparaît pas dans les traités grecs ou latins de géographie. Strabon (*Geographia*, IV, 1, 6) décrit l'embouchure du Rhône où se trouve le « golfe d'Arles », terme qui désigne sans doute l'ensemble des étangs et des goulets qui se trouvent de part et d'autre du Petit-Rhône. Il évoque la lagune qui se trouve plus à l'Ouest [étang de Thau], et dans laquelle on trouve quantité d'huîtres et de poissons (*Geographia*, IV, 1, 8). Au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, Pomponius Mela (*De chorographia*, II, 5) laissera une autre description de la Narbonnaise, dans laquelle il évoque la colonie des Volques arécomiques de Nîmes [*Arecomicorum Nemausus*] et celle des vétérans de la sixième légion d'Arles [*Sextanorum Arelate*]. Mais Pomponius Mela ne cite que les toponymes latins du Lez, de Lattes, et de Mèze<sup>1</sup>.

Pline l'Ancien — autre auteur à avoir décrit la Gaule narbonnaise — cite, comme Pomponius Mela, la région des Volques arécomiques et le partage des colonies de Nîmes et d'Arles de part et d'autre du Rhône. On doit à sa description plus détaillée du delta, de connaître le nom des em-

---

\* Université Pierre-Mendès-France, BP 47, 38040 Grenoble cedex 9, dominique.raynaud@upmf-grenoble.fr

bouchures du fleuve : « Ses deux petites bouches sont appelées Libiques [*Libica appellantur*], dont l'une porte le nom d'espagnole [*Hispaniense*], et l'autre de métapine [*Metapinum*] ; la troisième, et la plus grande, se nomme massalitique [*Massaliticum*] » (*Histoire naturelle*, III, 5). Le tracé du Petit-Rhône ayant à peu près gardé la même direction, on peut conjecturer que le territoire de Posquières-Vauvert longéait à cette époque — et en dépit des multiples transformations subies par la Camargue<sup>2</sup> — la Libique espagnole. Desjardins dit à l'appui de cette thèse : « Quant à celle des deux [...] bouches Libiques, qui était la plus occidentale, l'*os Hispaniense*, il est certain qu'elle n'est autre chose que celle du Petit-Rhône, qui suivait la même direction qu'aujourd'hui, depuis Fourques jusqu'au-dessous de Saint-Gilles. Entre cette ville et Silvéreal, il gagnait, vers l'ouest, Aigues-Mortes et l'étang de Mauguio, qui communiquait alors [...] avec tous les étangs du littoral jusqu'à l'embouchure de l'Aude » (1876, I : 217). Quant à l'habitat de cette zone d'étangs et de marais que les Anciens nommaient : *stagna Volcarum*, le texte de Pline est muet. L'historien rappelle seulement, sans les nommer, les vingt-quatre communautés<sup>3</sup> rattachées à Nîmes, et affirme qu'il n'y a sur la côte qu'un petit nombre de villes, à cause de la présence des étangs qui bordent le rivage [*Oppida de cætero rara præjacentibus stagnis*] (*Histoire Naturelle*, III, 5).

En se reportant aux cartes successives de la Gaule romaine, des *pagi* gallo-francs et des diocèses du Moyen-Âge (Moreau, 1972), on constate que la division entre la Narbonnaise et la Viennoise s'est conservée jusqu'à nos jours. Le partage entre Volques arécomiques et Salyens s'y est en effet perpétué à travers les structures carolingiennes sous les noms de *Pagus Nemausensis* et *Pagus Arelatensis*, puis de Nensès et Arletès. Les cartes maritimes du Moyen Âge ont conservé la trace de quelques villes du littoral : *Ygues mortes*, *Montpellier*, *Lates*, *Magalona*, *Cap de Seta* (Portulan catalan de 1375) ; *Agies mortes*, *Monpeslier*, *Lates*, *Magalone*, *Mont de Selha* (Mappemonde de Henri II), mais aucune ne mentionne de village nommé Posquières. Il en va de même du récent atlas de Parisse

---

<sup>1</sup> *Ultra sunt stagna Volcarum Ledum flumen castellum Latera Mesua collis incinctus mari pene undique ac nisi quod Augusto aggere continenti annectibus insula* (*De chorographia*, II, 5 : 635 a).

<sup>2</sup> Il convient de ne pas oublier qu'au XIII<sup>e</sup> siècle les étangs du Repausset et du Repos ne sont pas encore formés. Que Saint-Gilles [anciennement *Heraclea*] était ouvert à la navigation et que les abbayes de Psalmodi et de Franquevaux situées au sud-est de Vauvert étaient respectivement une île et un port maritime. Cela suggère que cet espace est passé, à partir du IV<sup>e</sup> siècle, d'une phase maritime à une phase paludéenne.

<sup>3</sup> *Oppida vero ignobilia... XXIV Nemausiensibus attributa*. Selon Christol et Goudineau (1988), il faut lire *ignobilia* : « privé d'autonomie juridique », au sens que ces communautés dépendaient de l'autorité de la cité (*civitas*) de Nîmes.

(1994), attaché au territoire de l'an Mil, qui ne reconnaît que l'existence de Maguelone, Psalmody, Albaron et la Cappe.

Les géographes arabes du Moyen Age ne fournissent pas davantage d'indications. Ceux du Xe siècle comme Istakhr, Ibn Hawqal ou al-Muqaddasi, soit n'ont pas laissé de description du Midi de la France, soit n'ont pas mentionné Posquières. Leurs successeurs du XIIe siècle (al-Idrîsî), du XIIIe (Yaqût) ou du XIVe siècle (Abû'l-Feda) parlent de la Provence (*Berbença*) et de ses cités principales, mais omettent tous de signaler le fief de Posquières (Devic, 1882).

Toutes ces lectures témoignent de la difficulté à trouver des documents attestant l'existence de Posquières à une date antérieure à la charte par laquelle Raymond Raphinel, duc d'Aquitaine sous le règne de Charlemagne, céda le fief de Posquières à l'abbaye des Bénédictins de Saint-Thibéry (Hérault). C'est dans ce document (Paris, BN, ms. lat. 12760) qu'apparaît pour la première fois l'ancien nom de Vauvert. Il y est question d'un « fief qui s'appelle Posquières » [*fiscum qui Poscarias dicitur*]. Malheureusement, la datation de ce document est problématique. Falgairolle (1918) retient la date 810, en se pliant à l'avis de Devic et Vaissète, mais souligne par ailleurs que certains historiens, comme Mabile, ont contesté l'authenticité de cette charte, qui aurait pu être fabriquée par les moines bénédictins pour justifier la possession de ce fief a posteriori. Ni la formule *Gratia Dei dux Aquitanorum*, ni le protocole de la charte, n'étaient en usage au IXe siècle. Une étude épigraphique du manuscrit de la Bibliothèque Nationale reste à faire pour estimer l'ancienneté de ce document de tout premier plan.

À partir de là, il est relativement aisé de suivre l'évolution historique du toponyme, qui s'écrit d'abord *Poscarias*, puis *Poscheriæ* (1217), *Posqueriæ* (1259) et même, quoique plus rarement, *Poscheiræ* (1253). Posquières restera le toponyme du fief jusqu'au tout début du XIVe siècle, date à laquelle Posquières et Vauvert deviendront des noms concurrents. Enfin, au XVe siècle, le premier toponyme s'effacera définitivement devant Vauvert.

Alors que l'étymologie de Vauvert ne pose guère de problème — *Vallis viridis* désignant en latin la « Vallée verte » — la signification de *Poscariae* reste à ce jour hautement conjecturale. Aucun mot apparenté ne figure dans les dictionnaires de latin ou de latin médiéval (Du Cange, 1842 ; Blaise, 1975). Cette lacune a pour effet immédiat d'orienter la recherche vers l'onomastique, en tant que science auxiliaire de l'histoire. Plusieurs interprétations du toponyme Posquières ont été proposées, mais aucune ne recueille de preuve très convaincante. À défaut de verser des argu-

ments indiscutables en faveur de l'une ou l'autre des conjectures, la recherche doit d'abord s'accommoder d'une réfutation circonscrite des fantaisies paronymiques. Tel est le premier objectif de cet article. Le deuxième objectif sera de déterminer du point de vue socio-historique la raison pour laquelle le nom Vauvert a été substitué à Posquières.

## 1. Remarques préliminaires

Avant de passer en revue chacune des étymologies possibles de Posquières, il peut être utile de rassembler quelques indications générales servant à leur appréciation. Ces indications sont de deux ordres : elles ont trait à la construction du mot *Poscarie* ; elle concernent ensuite la prononciation de *Poscarie* au Moyen Âge.

### 1. Remarque de phonétique historique

Il convient de ne pas interpréter les graphies médiévales en fonction de nos propres conventions de lecture. Les recherches de phonétique historique permettent d'identifier la prononciation probable qu'avaient les mots du latin médiéval et de ceux de la langue vulgaire.

Dans tous les cas, les consonnes gardent leur valeur : *p* se prononce [p]<sup>4</sup> ; *s* se prononce [s] ; *r* apical roulé [r] diffère du [ʀ] uvulaire grasseyé d'aujourd'hui (Zink, 1986 : 158). La consonne *c*, comme les groupes consonantiques *ch* ou *qu*, se prononcent [k]. Ils sont d'ailleurs souvent en alternance, comme en attestent : *carta* / *charta* ou *porcarius* / *porcherius* / *porquerius* en latin médiéval, ainsi que les graphies correspondantes en langue d'oc : *parrochia* / *parroquia* ou *Rochafort* / *Roquafort* (Grafström, 1958 : 119).

Le cas des voyelles est plus nuancé. Il est certain que la valeur de *i* est [i]. Le *e* suivant le groupe consonantique *ch* a du se prononcer e ouvert [ɛ], de même que le *-e* final, noté d'ailleurs à cette époque *e* ou *e*-souscrit plutôt que *-e*. La graphie *o* est plus ambiguë au Moyen Âge. Ce peut être un *o* fermé [o], un *o* ouvert [ɔ], ou la transcription du phonème [u]. Cette indétermination peut être levée par le contexte. Le *o* de *Poscherie*, précédant deux consonnes, ne peut être *o* fermé [o]. En revanche, pour les phonèmes [ɔ] et [u], Grafström note que les graphies *o* et *u* alternent

régulièrement dans les chartes languedociennes. On trouve indifféremment : *volontat* / *voluntat* ; *combas* / *cumbas*, etc. La transformation *o* > *u* est de règle pour le *o* du latin placé devant une nasale (*comminicare* > *cumençar* ; *comperare* > *cumprar*). Le changement inverse, qui concerne le cas *ulmus* > *orme*, est plus capricieux. On notera avec Grafström que, dans les chartes médiévales, « *o* l'emporte sur *u*, et que les scribes ne sont pas conséquents... » (1958 : 72). L'examen des graphies *o* et *u* conduit le linguiste à l'interprétation suivante de *u* : « En général, elle doit noter la diphtongue *uo* ou *ue* » (1958 : 77). C'est pourquoi, par contre coup, la lettre *o* pouvait noter le phonème [u]. Le latin *Julianu* est à l'origine des graphies médiévales : *Julia*, *Joulia*, *Joulio*, *Joulin*, *Jolia*, *Jholia*, *Johlia*. Du point de vue de la quantité, *Poscheriæ* est un quadrisyllabaire, nominatif pluriel de *-ia* (˘ ˘) ou de *-ias* (˘ ˘) de la première déclinaison. Ce pourrait être un choriambre (˘ ˘ ˘ ˘)<sup>5</sup>. Selon les meilleures conjectures, la prononciation médiévale du toponyme devait donc être [puskariε] (*Poscariæ*) ou [puskeriε] (*Poscheriæ* / *Posqueriæ*).

## 2. Remarque grammaticale

La recension des occurrences du mot Posquières dans les chartes rédigées en latin médiéval est à même de nous apprendre son potentiel de variation orthographique, mais aussi, par l'étude des cas, sur quel modèle il était décliné. On ne trouve dans les documents que quelques flexions différentes : *Poscarias* (charte de Raymond Raphinel), *Poscheriæ* (1151), *Poscheriis* (1217), *Poscheriarum* (1234). Ces cas se rattachent à la première déclinaison latine. *Poscarias* qui n'apparaît qu'une fois, est le nominatif singulier. *Poscheriæ* en est le pluriel. L'occurrence la plus fréquente, *Poscheriis*, est ablatif pluriel, et *Poscheriarum* génitif pluriel. Par conséquent, dans la plupart des occurrences, le toponyme Posquières apparaît au pluriel. Compte tenu de cette observation et de l'évolution philologique du mot, on est tenté de décomposer *Poscarias* en : *Posc* + *-aria*.

Le mot serait composé d'un étymon inconnu et du suffixe *-aria* désignant, soit le lieu appartenant à une personne, soit un nom collectif rapporté à un lieu. On peut éliminer immédiatement l'hypothèse selon laquelle le suffixe *-aria* serait un suffixe d'appartenance, formé sur le modèle :

<sup>4</sup> Dans les langues latines, la bilabiale sonore [b] et la bilabiale sourde [p] ne se transforment qu'en position intervocalique, ce qui interdit *a priori* la filiation *Poscariæ* et *boscus* : « bois » ou *buxus* : « buis » (Lemoine, 1975).

<sup>5</sup> Les signes diacritiques ˘ et ˘ notent respectivement les voyelles longues et brèves. On appelle choriambre tout pied de quatre syllabes, formé par la réunion d'un trochée (˘ ˘) et d'un iambe (˘ ˘).

*Ménardière* (< *Ménard*) / *Girardière* (< *Girard*). En effet, la dérivation d'un anthroponyme n'apparaît qu'à la fin du Moyen Âge (Baylon et Fabre, 1982). En outre, on ne voit pas bien à quel prénom latin ou gothique pourrait correspondre *Posc-*.

Le suffixe *-aria* est donc un nom collectif qui doit être rapproché de la série : *Argentière* / *Cabrière* / *Falguière* / *Loubatière* / *Molière* / *Sesquière*, etc. La valeur du suffixe est assez précise. Lemoine note : « Ces suffixes ne s'appliquent qu'à des noms de minéraux, d'animaux ou de végétaux. Leur valeur commune est : « endroit où se trouvent... » (1975 : 34). Ainsi, le suffixe *-aria* signifie un gisement de minéraux dans : *Argentière* < *Argentaria* (argent), *Carbonière* < *Carbonaria* (charbon), *Ferrières* < *Ferraria* (fer), *Lairière* < *Æraria* (cuivre). Il désigne un lieu fréquenté par une espèce animale dans : *Asnières* < *Asinaria* (ânes), *Berbiguières* < *Berbicaria* (brebis), *Cabrières* < *Capraria* (chèvres). Le suffixe *-aria* peut enfin indiquer un endroit où pousse une espèce végétale donnée, comme dans les toponymes : *Boissière* < *Buxaria* (buis), *Cannebière* < *Cannabaria* (chanvre), *Jonquières* < *Juncaria* (joncs).

Le suffixe *-aria* / *-eria* d'origine latine pose un problème de datation. Comme le remarque Longnon : « Ceux-ci se présentent pour la plupart dans des textes de la période franque ; mais on en rencontrerait sans doute de plus anciens si les textes topographiques de la période romaine étaient plus abondants » (1968 : 154). Si *Poscheriæ* devait rentrer dans ce schéma, il resterait à déterminer l'étymon dont il ne subsiste que *Posc-*, en prenant garde d'étendre la recherche aux étymons de toutes les langues parlées dans cette région (latin, wisigoth, hébreu), puisqu'« au Moyen Âge on a formé selon le même procédé des noms de lieu sur des noms [...] dont quelques uns n'étaient pas d'origine latine » (Longnon, 1968 : 155). En revanche, la recherche n'a pas à s'ouvrir au substrat celtique, en raison d'une fort ancienne et judicieuse remarque d'Astruc : « Tous les noms de lieux qu'on trouve sur la route de Nîmes à Béziers sont celtiques... et c'est une preuve que ces lieux subsistaient déjà quand les Romains se rendirent maîtres du pays des Volques arécomiques. Au contraire, les noms de tous les lieux compris dans l'étendue du pays qui est au midi de cette route, et que la mer a autrefois couverts, sont latins... cela prouve que ces lieux n'ont été bâtis que depuis la domination des Romains » (Astruc, 1737).

Dans tous les cas — et quelle que soit l'origine de *Posc-* qui peut être latine, wisigothe ou hébraïque —, il faut tenir compte de ce que le suffixe constitue en quelque sorte un « double pluriel », puisqu'il renvoie à un nom collectif (*-eria*) affecté de l'une des trois désinences suivantes : *-eriæ*

(nominatif pluriel), *-eriarum* (génitif pluriel), *-eris* (ablatif pluriel). Cette remarque d'apparence triviale oriente en fait la critique que nous allons faire des étymologies de Posquières.

## 2. Étude philologique

Les principes énoncés précédemment, ainsi que les observations sur la prononciation et la construction du toponyme, nous permettent maintenant de faire une revue des étymologies déjà proposées de Posquières-Vauvert.

### 1. L'hypothèse *Poscariae* (< *porcus* + *-aria*)

La conjecture étymologique faisant de *Poscariae* un « marché de porcs », émane des premiers historiens de Vauvert : Sausse-Villiers (1863 : 25) et Falgairolle (1918 : 4), qui ne fait que suivre l'avis de son prédécesseur. L'hypothèse, bien que satisfaisant à la lecture du suffixe *-aria*, pose un problème de phonétique historique. On connaît en effet de nombreux toponymes fondés sur l'étymon *porcus* (porc). Le *Glossarium* de Du Cange (1842) indique déjà les termes suivants : *porcaria* : « étable à cochons » et *porcarius* / *porcherius* / *porquerius* : « gardien de cochons ». L'équivalence déjà signalée entre les groupes consonantiques *c*, *ch*, *qu* ayant la valeur phonétique [k], apparaît ici. Mais aucun des toponymes liés à cette étymologie n'a connu d'évolution de *r* > *s*. Dérivent de *porcus* : Pourchères (Ardèche), Poursan (Ardèche), Porchères (Gironde), Pourquière (Hérault), Porquerolles (Var), etc. Par conséquent, comme l'avait pressenti le Dr. Guigou (1978), la reconstruction étymologique proposée par Sausse-Villiers et Falgairolle est fantaisiste. Le cas le plus proche de cette altération serait celui de Poussan (Hérault), dérivé de *Villa portiano*, nom pour lequel on peut postuler une assimilation de [rs] à [ss]<sup>6</sup>. Mais cette explication ne peut pas être transférée au cas très différent de *Poscariae* = *porcus* + *-aria*. Le *c* de *porcus* garde en latin médiéval la valeur [k], et le groupe consonantique [rk] ne saurait être assimilé à [sk]. Cette étymologie, qui enfreint les règles de la phonétique historique, doit être rejetée au titre de simple attraction paronymique.



### 2. L'hypothèse *Poscariæ* (< *posca* + *-aria*)

Après avoir fait part de ses doutes sur l'étymologie proposée par Sausse-Villiers et Falgairolle, le Dr. Guigou avance l'idée selon laquelle *Poscariæ* devrait être décomposé en *posca* + *-aria* : « lieu où l'on sert une boisson nommée *posca* ». Cette hypothèse préserve les règles de la phonétique historique. Elle s'accommode même assez bien de la valeur phonétique [u] de la graphie médiévale *o*, puisque Du Cange (1842) indique les deux orthographes concurrentes : *posca* / *pusca* pour cette boisson qu'il définit comme un « mélange d'eau et de vinaigre ». Cette nouvelle étymologie soulève pourtant une difficulté quant à la valeur du suffixe *-aria*. Guigou écrit : « À partir de là, il est facile de penser que le nom de la boisson passa à celui de l'établissement, nommé *posceria*, devenu au fil du temps Posquières » (1978 : 20). Même en restituant *poscariæ* à la place de *posceria*, cette lecture ne tient pas compte du fait que le toponyme apparaît dans un double pluriel. Il faudrait lire *Poscariæ* non pas comme le lieu où l'on sert la *posca*, mais comme « les endroits où l'on sert de nombreuses *poscæ* ». Cette rectification soulève deux difficultés : 1) Il y aurait eu, non pas une, mais plusieurs auberges de ce type, fait difficilement compatible avec l'idée d'un territoire peu occupé par l'homme au Moyen Âge (Parijs, 1994) ; 2) Même pris au singulier, le suffixe *-aria* ne peut s'appliquer qu'à trois classes d'objets : gisement minéral, animal ou végétal. Or, les boissons ne rentrent pas dans ce cadre, parce que les liquides n'ont aucune aptitude naturelle à former des noms collectifs : ils sont miscibles entre eux. Notons enfin que le seul nom attesté en latin est *Poscarius* : « marchand de *posca* » (Grec : ὄγκραματοπώλης, φουσκάριος), lequel n'aurait pas donné *Poscariæ* au nominatif pluriel, mais *Poscariū*. Il semble donc assez difficile de souscrire à cette étymologie.

### 3. L'hypothèse *Poscariæ* (< *puteus* + *-aria*)

Une autre hypothèse consisterait à rapprocher *Poscariæ* de *puteus* (puits) en suivant l'indication, donnée par Mistral, selon laquelle : « Les seigneurs de Posquières, en Languedoc, portaient "d'azur à un puits d'or maçonné de sable" » (1968 : 628)<sup>7</sup>. La signification du toponyme pourrait être : « Lieu où l'on trouve des puits », ce qui n'est dénué de sens, ni du point de vue historique,

---

<sup>6</sup> En latin médiéval, la prononciation de *ti* + voyelle a évolué vers [si]. C'est pourquoi on trouve indifféremment sur les manuscrits : *patientia* / *patiencia* / *paciencia*.

ni du point de vue géologique. En effet, dégagés de leur couverture de Quaternaire villafranchien, des sables astiens affleurent en de nombreux endroits de Vauvert et la nappe phréatique se trouve à une dizaine de mètres de profondeur. La convergence des données paraît acceptable. Mistral indique par ailleurs les graphies : *pos* / *pots* / *potz*. Pour expliquer le passage de *pots* à *Poscariae*, il faut supposer : 1) une altération de *pots* > *pocs* ; 2) une intervention de *pocs* > *posc*. L'intervention est possible, quoique rare. Grafström (1958) recense dans les chartes languedociennes du Moyen Âge quelques occurrences de *tascha* pour *taxa*. L'altération *ts* > *cs* n'est pas attestée. C'est pourquoi les toponymes issus de l'étymon *puteus* ont évolué vers : Puiseaux, Pouzsoles ou Pouzols, sans intervention, et en conservant la valeur phonétique [puz-] ou [pudz-].

Cette fausse étymologie s'explique assez bien par le fait que, au Moyen Âge, le choix du blason obéissait à des règles d'homophonie qui permettaient aux illettrés de reconnaître le nom facilement (Pastoureau, 1980). Ainsi, les Roux portaient roue — « roue » > [ru] > « Roux » — sans que cette figure soit en rapport avec *rubeus*, qui est la seule étymologie acceptable du nom. Ce procédé typique et régulier de l'héraldique médiévale a longtemps perduré, puisque le blason dont Vauvert a été doté au XVII<sup>e</sup> siècle, obéit à une homophonie en tous points comparable : « veau + vert » > [vɔ̃ver] > « Vauvert ». Les seigneurs de Posquières ont sans doute procédé de la sorte en prenant le « puits » pour emblème. En dépit de son attrait, l'idée de faire dériver *Poscariae* de *puteus* + *-aria* est un exercice de paronymie.

#### 4. L'hypothèse *Poscariae* (< *pasuum* + *-aria*)

On pourrait également supposer une altération vocalique en formant le toponyme *Poscariae* sur l'étymon : *pasuum* : « pré, pâture », mot sur lequel le latin médiéval avait formé *pasqueria* : « pâturage ». Si l'on souscrit à la thèse d'une assimilation entre *Pascariae* et *Poscariae*, le premier toponyme de Vauvert aurait signifié : « les pâturages », ce qui rejoint d'assez près le sens de *Vallis viridis* qu'il prendra ultérieurement. Il faut noter que *pascheria* (féminin) possède dans le latin du Moyen Âge plusieurs synonymes, qui présentent les variantes orthographiques déjà signalées : *c*, *ch*, *qu*. On peut écrire *pascharium* ou *pasquerium*, que Du Cange définit de la même façon comme « endroit qui se prête à la pâture ». Mis au pluriel [*pascheriæ*], le mot figure dans la charte d'Othon réglant les

---

<sup>7</sup> Je remercie Alain Teulade, président de la Société historique de Posquières-Vauvert, qui m'a signalé cette pièce.

droits de pâture des prés. Sur cette base on pourrait alors rapprocher Posquières de Pasquier (Alpes de Haute-Provence). La thèse présente des inconvénients : 1) on ne voit pas pourquoi il y aurait eu une labialisation et une fermeture progressive de [a] en [ɔ / u]<sup>8</sup>, alors que la phonétique historique montre qu'au Moyen Âge, [a] se ferme le plus souvent en [ɛ], comme dans : *anteperare* > *emparar* ; *parrochia* > *perrochia* ; 2) il est assez difficile d'admettre qu'on ait pu abandonner le nom de Posquières (prés, pâturages), pour un simple quasi-synonyme (vallée verte). L'expérience montre que, dans la transformation des noms, il y a soit altération insensible, soit changement radical, pour des raisons que nous examinerons plus loin.

##### 5. L'hypothèse d'une altération hébraïsante

Les étymons latins ne répondent donc qu'avec difficulté aux impératifs de la linguistique. Les reconstructions ne sont pas invraisemblables du point de vue sémantique (auberge, puits, pâturages, etc.), mais sont peu probables sur le plan de l'évolution phonétique du latin médiéval. Il faut par conséquent examiner l'hypothèse d'un apport étranger hébraïque, car Posquières accueillait au Moyen Âge une *yeshivah* (école talmudique) réputée et une communauté juive qui ont laissé quelques traces dans la ville actuelle : il existe toujours une rue des Bonnets-Carrés et une rue des Juifs anciennement nommée : rue de la Juiverie (Guigou, 1978 : 28).

Selon l'*Encyclopædia Judaica*, la présence de Juifs à Posquières est attestée à partir de 1121. Le spécialiste de Rabad, Isadore Twersky, considère que « Posquières devait être, au milieu du XIIe siècle, une communauté juive clairsemée [*sparsely populated*], et plongée dans l'insignifiance si on la compare aux plus grands centres du Midi » (1962 : 31-32). Cette opinion se fonde sur l'estimation de la population juive faite par Benjamin de Tudèle lors de son passage en 1165 : la ville aurait compté quarante juifs (*Itinéraire*, I, 4). Il convient de garder à l'esprit que ce chiffre a ouvert à des interprétations contradictoires, tant sur le nombre (certains lisent « 40 membres », d'autres « 400 »), que sur l'unité (certains lisent « individus », d'autres « chefs de famille »). Ces incertitudes tiennent à ce que Benjamin de Tudèle a utilisé un principe de dénombrement extrêmement fluctuant. Il dit y avoir : 300 Juifs à Narbonne, 200 israélites en Arles ; une synagogue de 300 personnes à Lunel ; une assemblée de 100 sages à Saint-Gilles (*Itinéraire*, I, 2-4).

---

<sup>8</sup> La même remarque vaut de *paxaria* : « barrage, digue, écluse », qui aurait pu donner *pascharia*, par intervention

Concernant Posquières, la lecture la plus acceptable est celle qui reconnaît 40 chefs de famille, 400 est une interprétation contestable du point de vue démographique (Gross, 1897), et 40 Juifs n'a guère plus de sens, puisqu'au Moyen Âge on comptait les feux et non les individus. La communauté juive de Posquières aurait alors représenté environ 200 personnes. Ces 40 feux recensés en 1165 doivent être rapprochés des 129 feux dénombrés par la sénéchaussée en 1367. Si l'on considère que, en deux siècles, la population a subi un accroissement régulier, au XIIe siècle, la communauté juive de Posquières devait représenter plus de la moitié de la population.

Il reste que l'écart historique entre le témoignage de Benjamin de Tudèle (1165) et le premier document sur Posquières — la charte de Raymond Raphinel (810 ?) — s'oppose à la reconnaissance d'une influence hébraïsante. Nous avons vu, dans un premier temps, que ce faux devait être daté du Xe ou du XIe siècle. Il faudrait, dans un second temps, reconnaître du point de vue démographique que l'installation de Juifs à Posquières précéda d'au moins un siècle le passage de Benjamin b. Juda de Tudèle. Une communauté de 40 familles ne naît pas par génération spontanée... On sait que la présence des Juifs en Languedoc est ancienne, et qu'ils y furent intégrés à la suite de circonstances politiques tout à fait particulières. En 413, trois ans à peine après la prise de Rome par Alaric, les Wisigoths s'emparent de Narbonne, avec à leur tête Athaulf, le propre beau-frère d'Alaric. En 673, les seigneurs de Septimanie tentent de se révolter contre la domination wisigothe et sont contraints de recourir à l'appui des Juifs, qui se joignent spontanément à cette lutte, parce qu'ils sont les premiers à être persécutés par les Wisigoths (Blumenkranz, 1977). Ce soutien leur vaudra une reconnaissance jusqu'à la fin du XIIe siècle où, le fait oublié, ils feront à nouveau l'objet de vexations diverses (confiscations, bannissements, etc.)

On ne peut donc rejeter — sans avoir en la matière de certitude absolue — l'idée que Posquières ait abrité une population juive suffisamment importante pour que la graphie et la phonétique du latin médiéval y aient pris quelques tournures hébraïsantes. Si tel était le cas, il pourrait être utile d'adjoindre à la liste des graphies latines de Posquières, les occurrences hébraïques signalées successivement par le rabbin Gross (1897 : 446) et Isadore Twersky (1962 : 31). Sur cette vingtaine d'occurrences nouvelles, la graphie la plus courante est : פושקירש, avec de bonnes probabilités sur le pe, le qof et le resh, et quelque flottement sur la transcription de la dernière

---

comme *taxa* > *tascha*, mais on ne voit pas pourquoi la prononciation [pask-] aurait été altérée en [pusk-].

syllabe. À ce point, deux hypothèses concurrentes doivent être examinées : 1) la langue hébraïque a fourni un étymon, régulièrement suffixé en *-aria* selon la règle évoquée plus haut ; 2) l'hébreu a seulement influencé la prononciation du nom Posquières.

Du point de vue de la première hypothèse, tout nom hébreu provient d'une racine trilitère, qui, dans le cas présent, ne peut être que פתק ou פשק. Cette racine serait composée de deux lettres essentiellement radicales (pe, qof) et d'une lettre servile (tav / shin). Cette piste de recherche peut être abandonnée assez rapidement. En effet, les dictionnaires de Fabre d'Olivet (1971) et de Sander et Trenel (1965) ne donnent aucune racine trilitère satisfaisant à de telles exigences. Les racines les plus proches seraient : פתח (*pohar*) et פשר (*peshar*), signifiant toutes deux : « expliquer, interpréter ». La première a pu influencer la graphie פוהיקירש (*Pu<sup>h</sup>iqieres*) adoptée par Benjamin de Tudèle, mais ni l'une ni l'autre n'a pu diriger la formation de *Poscariæ*, puisqu'aucune ne permet la réalisation du phonème [k].

Si l'on abandonne la première hypothèse pour la seconde, qui admet plus raisonnablement la seule influence phonétique de l'hébreu sur le latin médiéval, il faut alors recenser les principes de la langue hébraïque qu'il convient d'ajouter aux règles typiques d'évolution phonétique des langues latines. Ces principes conduisent à deux nouvelles sous-hypothèses, qui s'appliquent toutes deux à l'initiale du toponyme Posquières<sup>9</sup>.

a) *L'hypothèse Poscariæ* (< Hébr. p/ph + fuscus + -aria)

L'hébreu est une langue consonantique, dans laquelle certaines consonnes ne se distinguent entre-elles que par un point placé au milieu de la lettre. Ce signe (dagesh), supprime l'aspiration

---

<sup>9</sup> Une troisième hypothèse pourrait être déduite du système vocalique de l'hébreu, mais celle-ci n'a guère de pertinence. En hébreu, des points-voyelles souscrits transcrivent les voyelles longues, brèves ou très brèves. C'est le même signe, noté ם, qui transcrit le a-long et le o-bref : il se nomme kamets dans le premier cas, kamets-shatuf, dans le second. Mais une altération de *Pascariæ* en *Poscariæ* ne saurait résulter de l'identité graphique de kamets et de kamets-shatuf. Cette hypothèse suppose en effet : 1) que la première graphie hébraïque de Posquières était פשקירש ou פתקירש, alors que Benjamin de Tudèle donne le ם (vav) de פוהיקירש dès 1165 ; 2) qu'au Moyen Âge, le o de *Poscariæ* se prononçait [ɔ], alors que les travaux de linguistique médiévale établissent sa correspondance au phonème [u]. Dans le cas présent, la valeur phonétique de o [u] est confirmée par l'examen des graphies hébraïques de Posquières : o [u] a été rendu par shuruk (u-long) ou kubuts (u-bref), jamais par kamets-shatuf (o-bref). Une telle hypothèse est donc dénuée de fondement.

et transforme les consonnes spirantes [bh, gh, dh, kh, ph, th] en consonnes dures [b, g, d, k, p, t]. Le système développé de signes diacritiques incluant la notation vocalique, connu sous le nom de système massorétique, était d'un usage suffisamment répandu au Moyen Âge pour que les auteurs latin en aient eu connaissance. Roger Bacon en fait état en 1266, dans le livre III de l'*Opus majus*, intitulé « *Linguarum cognitio* » (1964 : 74-75). Mais ces distinctions ne furent pas systématiquement rendues dans les textes hébreux du Moyen Âge, dont certains ne portent aucun signe de ce type. En outre, les mots, qu'ils soient ou non affectés du dagesh, se rattachent toujours à une même racine trilitère, preuve que la barrière établie par ce signe n'est pas infranchissable du point de vue sémantique. Ainsi des mots : בַּז / בָּזַח (*bhaz / bazah*) : « dédaigneux / dédaigner » ou encore : פּוֹשׁ / פּוֹשַׁשׁ (*phush / push*) « répandre / disperser », etc.

Si l'on traite le toponyme Posquières selon ce paradigme d'effacement du trait disjonctif bilabial [p] *versus* apical [f], on est fondé à chercher un nouvel étymon répondant à la prononciation : [fusc-]. Celui-ci existe : c'est le latin *fuscus*, dont le sens : « voilé, brumeux » a donné le languedocien *fosca* : « brume », et *fosc* : « brumeux, nébuleux ». Cette hypothèse étymologique est plus vraisemblable que les précédentes. En effet, elle satisfait intégralement à tous les critères de construction de *Poscaria*, qui signifierait dès lors : « Lieux où il y a souvent des brumes ». Elle introduit par ailleurs une altération phonétique intelligible, qui n'est d'ailleurs pas totalement inconnue du latin médiéval et du languedocien. Il est utile de rappeler que les copistes du Moyen Âge ont souvent écrit : *spera* au lieu de *sphæra* (sphère) ; *pareas* au lieu de *phareas* (serpent). De même, le phonème [p] d'origine germanique a souvent admis deux réalisations en languedocien. On a écrit : *graupinar* / *graufinar* (égratigner), *rufa* / *rufa* (pli) ; *rapar* / *rafar* (saisir), etc. Enfin, même si certains dictionnaires rattachent le languedocien *posca* (bruine) au latin *posca* (?), il n'est pas exclu que ce mot soit issu du latin *fuscus* (brumeux), par le même procédé d'altération phonétique de [p] en [f]. La seule difficulté de cette hypothèse est qu'elle appelle des données historiques qui font cruellement défaut. Elle ne pourrait être reçue que si l'on trouvait des documents du Moyen Âge attestant de l'existence d'un tel micro-climat sur le territoire de Posquières-Vauvert. Le Roy Ladurie (1967) ne donne aucune précision utile à cet égard, et il est douteux que les brumes d'automne régnant sur les marais aient suffi à former le nom du lieu.

b) *L'hypothèse Poscariae* (< Hébr. *p/b* + °*boscus* + *-aria*)

La dernière hypothèse qui mérite attention est celle d'une permutation consonantique. On connaît en effet un certain nombre de mots de la langue hébraïque où les labiales s'échangent. La permutation la plus fréquente est celle qui suit le paradigme d'effacement du trait disjonctif sourde [p] *versus* sonore [b]. Obéissent à cette règle : בַּזָּר / פַּזָּר (*bazar / pazar*) « disperser » ; בַּרְזֵל / פַּרְזֵל (*barezel / parezel*) « fer » ; גַּב / גַּף (*gab / gap*) « dos » (Sander et Ternel, 1965). Cette permutation est fréquente dans toutes les langues chamito-sémitiques. Le géographe arabe du XII<sup>e</sup> siècle al-Idrîsî rend ainsi le latin *portus* (passe de montagne) par *bûrt*. Dans ses descriptions du Midi de la France, apparaissent les noms de *Bûrtnim* « Port-Vendres » et de *Jabal al-Bûrt* « Pyrénées » (cf. Devic, 1882).

Si la formation du toponyme Posquières devait se rattacher à ce principe de permutation consonantique, on serait fondé à rechercher un étymon répondant à la prononciation [bɔsk- / busk-]. Celui-ci existe : la racine germanique *bosk* (vieil allemand : *Busch*) a donné le languedocien *bòsc* : « bois », latinisé *a posteriori* sous trois formes : °*boscum* (petit bois), °*boscus* / °*buscus* (terrain boisé). L'étymon connaît de nombreux dérivés languedociens dans lesquels la lettre *o* a la valeur phonétique [u] : *boscalha*, *boscalhaire*, *boscatiera*, etc. Le nom de Posquières dériverait alors d'un prototype *Boscariae* signifiant : « Lieux ou terrains boisés ». En l'état actuel des connaissances, cette étymologie est la meilleure qui puisse être proposée. Elle répond aux exigences de construction du nom (*boscus* + *-ariae*), de phonétique (si l'on admet la permutation des labiales *p* et *b*) et de quantité. Elle est également en accord avec une série de documents historiques de nature et d'origine variées.

Premièrement, la présence de terrains boisés aux alentours de Posquières est attestée au Moyen Âge par les défrichements conduits aux époques ultérieures. Grâce à plusieurs transactions et arbitrages, les habitants de Posquières avaient tôt acquis un droit de faire provision de bois de chauffage dans les collines alentours. Les habitants furent régulièrement confirmés dans leurs privilèges. Une transaction datée de 1553, entre Gilbert de Lévis, comte de Ventadour et les habitants, confirme l'ancienneté du défrichement des garrigues : « Les dits habitants du dict Vauvert disoient que sils avoient rompu et extirpé les dictes garrigues, cestoit par la longue possession et continue quils avoient den faire, sans que jamais par le dict seigneur du dict Vauvert, leur eust été rien prohibé, ni deffendu, ainsin en avoient toujours joui et usé sans contradiction aulcune

[...] suivant les concessions quilz en avoient des ancestres du dit seigneur » (Falgairolle, 1918 : LIX). Mais le défrichement ne prit son véritable essor qu'à la suite de la transaction d'octobre 1561, par laquelle le comte de Ventadour admet que sans le défrichement, il « seroit venu à grande incommodité aus dits subjects, pour le peu de moyen de vivre quils auroyent eu despuy, et ont encores avec leurs familhes, à faulte d'avoit terres laborables » (Falgairolle, 1918 : LXVII). Le latin médiéval *°boscus* a pu rendre compte de la physionomie particulière des collines boisées d'avant le défrichement<sup>10</sup>.

La deuxième pièce permettant de souscrire à cette étymologie est issue de l'épigraphie. L'historien de Nîmes, Ménard, rapporte une inscription tumulaire : קבר ד' יוחנן בושקיר (*qeber de Yoḥanan bosker*) « tombeau de Jean ? » (1871 : 542), dans laquelle בושקיר (*bosker*) transcrivait « Posquières ». Cette graphie déviante, et moins fréquente que celles ayant un פ (pe) à l'initiale, se retrouve également dans le livre cabbalistique de Moïse b. Shem Tov de Léon (1240-1305) qui transcrit, non Beaucaire, mais bien Posquières par בקרש (*buqeres*).

Troisièmement — et c'est le point qui distinguera définitivement cette étymologie des précédentes — la lecture est corroborée par un document relatif à la manière dont les locuteurs hébraïques parlaient de Posquières au Moyen Âge. L'expression קריה יערים (*qiryah ye'arim*) donnée par les Juifs à une ville du Midi a soulevé beaucoup de commentaires. Ce nom signifie littéralement : « Ville des bois ». Certains travaux anciens, comme ceux de Zunz (1839) ou de Khan (1912) avaient reconnu la ville de Nîmes dans cette expression. Mais une autre lecture prévaut aujourd'hui. L'analyse de Marx (1910 : 204) et d'Atlas (1940 : 12) du *Magen Avot* de Menahem b. Salomon ha-Meïri (1249-1316) démontre que l'expression קריה יערים (*qiryah ye'arim*) s'appliquait en fait à Posquières<sup>11</sup>. Que les Juifs aient ainsi surnommé cette ville nous incline à retenir l'hypothèse étymologique, par l'une des deux voies suivantes : 1) soit l'étymologie de Poscarix

---

<sup>10</sup> On ne saurait cependant en déduire la raison de la substitution du toponyme Vauvert à celui de Posquières. Il eût fallu, en effet, que les habitants connaissent l'étymologie du nom et que cette substitution soit contemporaine des campagnes de défrichement, ce qui n'est pas le cas.

<sup>11</sup> Gross (1897), qui commente le texte du *Magen Avot*, utilise cette expression — qui désigne seulement la résidence d'Abraham ben David sous la plume de Menahem b. Salomon ha-Meïri — pour montrer que Rabad dut un temps résider à Nîmes, ce qui n'est nullement attesté par des sources indépendantes. Il apparaît que cette conjecture est inutile. La lecture de Marx et d'Atlas est beaucoup plus convaincante.



était connue des maîtres de la *yeshivah* ; 2) soit la végétation de Posquières-Vauvert était en ce temps suffisamment marquée pour que les deux toponymes, hébreu et latin, coïncident parfaitement.

De ces deux sous-hypothèses, la première est la plus probable. En effet, il est attesté que plusieurs villes du Midi ayant accueilli des communautés juives ont possédé un nom directement traduit du latin médiéval. On sait que le nom hébreu de Lunel : מגדל ירתי (*migdal yarhi*) est la traduction exacte du latin *Castrum lune* (ירת = lune), et que Zerahya Gerundi avait intitulé l'un de ses traités : *Maor* « le Luminaire », parce qu'il l'avait composé à Lunel (Gross, 1897 : 278). Posquières a sans doute suivi le même principe de conversion du latin à l'hébreu.

Ces données historiques, qui relèvent à la fois des pratiques agricoles, de l'épigraphie et du maniement de la langue hébraïque, renforcent en définitive la conformité de la dernière hypothèse, et font de : *Poscarie* < *°boscus* + *-aria* l'étymologie la plus probable de Posquières.

### 3. Interprétation sociologique

On a supposé de longue date que l'évolution de la langue obéissait à des rapports de force entre groupes sociaux. La phonétique historique postule ainsi que les changements qui ont eu lieu au Moyen Âge résultent fréquemment de la situation de diglosie qui existait entre la langue d'oc et la langue d'oïl. Lorsque deux noms sont en concurrence pour désigner le même lieu (Posquières-Vauvert) on doit supposer que les locuteurs qui employaient préférentiellement ces deux toponymes étaient différents. En général, l'explication met en avant une rupture historique, et c'est pourquoi la voie qui sera examinée ici ne reprend pas la thèse d'une absorption géographique de Posquières par Vauvert avancée par Guigou (1978 : 43). Les textes établissent que Vauvert et Posquières n'ont pas été regardés comme des noms indépendants. Ils sont dans une relation d'inclusion dans le compromis de 1253, entre Pons de Montlaur et Raymond Decan, lequel parle de « l'église de Sainte-Marie de Vauvert de Posquières ». Ils sont interchangeables dans la bulle d'Innocent IV de 1354 où il est question de « l'église de Sainte-Marie de Posquières, dite de Vau-

vert... »<sup>12</sup>. L'idée selon laquelle le nom de la chapelle Notre-Dame de Vauvert aurait été appliqué *pars pro toto* à l'ensemble du fief seigneurial, décrit sans doute comment le terme est passé de la périphérie au centre du bourg, mais n'indique pas les raisons pour lesquelles les hommes ont choisi — ou ont été contraints — de rebaptiser leur territoire.

Le cas le plus exemplaire de telles transformations est celui qu'offre la Révolution française, durant laquelle, comme on sait, les lieux qui faisaient une référence trop explicite aux valeurs ou aux institutions de l'Ancien-Régime ont été brutalement rebaptisés. C'est ainsi que Port-Louis est devenu Port-de-la-Liberté (1792), puis Port-Libre (1812), oblitérant de la sorte toute référence à la royauté. C'est ainsi que Grenoble a été rebaptisé — non sans humour — Gre-libre, etc. Le changement d'un toponyme n'est jamais un acte gratuit. Il obéit à des motifs axiologiques (en général, religieux ou politiques) qui peuvent et doivent être restituées dans le cadre d'une analyse sociologique ou historique. Peut-on reconnaître dans l'alternance des noms Posquières-Vauvert un processus de cette nature ?

### 1. *Le partage religieux des toponymes*

Si l'on prend soin de ne pas examiner les toponymes en eux-mêmes, mais en les rapportant systématiquement aux locuteurs qui les ont utilisés, on voit apparaître une correspondance frappante. À l'opposition des toponymes : Posquières *versus* Vauvert répond une opposition religieuse : Juifs (et Chrétiens en temps de paix religieuse) *versus* Chrétiens en temps de climat antisémite. Afin de constater la réalité de ce partage, on peut tout d'abord réunir les noms de Posquières-Vauvert, tels qu'ils apparaissent dans les travaux du rabbin Gross (1897 : 446) et de Twersky (1962 : 31).

Il convient au préalable de décrire rapidement le système adopté par les Juifs du Moyen Âge pour transcrire des noms d'origine latine. On tirera de Loeb (1884 : 196-203) quelques règles utiles à la lecture des toponymes qui nous intéressent. Les consonnes ne font guère problème : **sh** (sin / shin) représente les phonèmes [s, ʃ], plus rarement le son [z] ; Le **qof** (qof) représente [k], qu'il soit

---

<sup>12</sup> Soit respectivement : *Ecclesia Beate Marie de Valle viridi de Poscheriis* (Archives de la seigneurie de Vauvert, I, Falga i-rolle, 1918 : XV) et *Ecclesia Beate Marie de Posqueriis que de Valleviridi nuncupatur* (Archives vaticanes, Avignon, Innocent IV, IX, 129, fol. 456, Falgairolle, 1918 : CXXXIII). On trouve aussi dans l'hommage au Roi de Philippe de Lévis de 1395 : *Castrum sive locum de Posqueriis dictum de Valle viridi* (Archives de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire, Falgairolle, 1918 : XXX).

écrit *c*, *ch* ou *qu* en latin. Quant aux voyelles, elles ne sont pas utilisées avec systématisme. Le ה (he) sert à marquer l'*h* muette ou à soutenir la voyelle qui précède. En finale, il transcrit très souvent le *a* du catalan ou du languedocien, rendu par un phonème oscillant entre [ɑ] et [œ]. Loeb (1887 : 78) recense, dans les documents relatifs à une taille levée sur les Juifs de Perpignan, les graphies régulières : בסינה (*bacina*) « bassine » ; מוראדה (*morada*) « violette » ; קונקה (*conca*) « pot » ; קשה (*caxa*) « boîte » ; טילה (*tela*) « nappe ». La lettre ו (vav), considérée comme voyelle, prend les valeurs phonétiques [u] et [ɔ], rarement [y], lequel est plutôt rendu par les formes ווי ou וי. Le י (yod) représente le phonème [i] et les sons [e], [ɛ], [ɛi], [iɛ], s'ils sont écrits à partir du *i* dans les langues latines. Le yod peut être doublé, sans modification phonétique, pour indiquer sa valeur littérale. La lettre latine la plus ambiguë du point de vue de la transcription est le *e*, qui est très souvent rendu par י (yod), assez souvent par א (alef), mais aussi quelquefois par ו (vav). Ces observations permettent de reconstruire la prononciation des toponymes étudiés, telle qu'elle avait cours au sein des communautés juives.

En examinant la liste des toponymes hébraïques, on constate que le nom de Vauvert était inusité des locuteurs juifs, qui lui ont préféré systématiquement le nom de Posquières :

- 1165 פוטייקירש (*Puhtiqieres*) (Benjamin b. Juda de Tudèle, *Itinéraire*, I, 4)  
 1175 פושקירא (*Pusqiera*) (Moïse Maïmonide, *Responsa*, 14b)  
 1215 פושקרוש (*Pusqeros*) (Yosef ben Tsadiq, *Chronique*, 94)  
 1280 בקרש (*Buqeres*) (Moïse b. Shem Tov de León ; cf. Graetz, *Histoire des Juifs*, 8, 44)  
 1320 פושייקירש (*Pusiqieres*) (David Kokhabi d'Estella, *Qiryat Sefer*, cf. *Revue des études juives*, 9, 221)  
 1401 פושקירוש (*Pusqieros*) (Shimon b. Zemah Duran, *Consultationes*, I, 72)  
 1414 פושקיריש (*Pusqieres*) (Liste des contribuables juifs de Perpignan, *Revue des études juives*, 14, 76)  
 1414 פושקירה (*Pusqiera*) (Liste des contribuables juifs de Perpignan, *Revue des études juives*, 14, 76)  
 1480 פושקירא (*Pusiqiera*) (Abraham Zacuto, *Sefer ha-Yuhasin*, 219)  
 1480 פוסקריש (*Pusqeries*) (Abraham Zacuto, *Sefer ha-Yuhasin*, 219)  
 1480 פושקריש (*Pusqeries*) (Abraham Zacuto, *Sefer ha-Yuhasin*, 142)  
 1550 פושקיראס (*Pusqieras*) (Abraham ben Salomon, *Sefer ha-Qabbala*, 102)  
 1558 פישקירה (*Pesqiera*) (Yosef ha-Kohen, *Dibre ha-Yamin*, 35)  
 XVIe פסקיירה (*Pusqiera*) (Gedalyah b. Yahyah, *Shalsholet ha-Qabbala*, 43)

- XVIIe פשקירייש (*Pusqeries*) (David Conforte, *Qore ha-Dorot*, 11 a)  
 — פושקיריש (*Pusqieres*) (Bodleian ms. 859, 2, 176)  
 — פושכיריש (*Puskieres*) (Bodleian ms. 859, 2, 176)  
 — פושקארש (*Pusqeres*) (Warn. ms. 24, 13, 96)  
 — פסקארה (*Pusqera*) (Warn. ms. 24, 13, 15)  
 — פשקיריש (*Pusqieres*) (Paris ms. 192, 2, 24)  
 — פושקראש (*Pusqeres*) (Vatican ms. 202)

On doit ajouter à cette liste les occurrences latines de Posquières. Leur recension se fonde sur Germer-Durand (1868) et sur les pièces justificatives de Falgairolle (1918) :

- XIe *Fiscum qui Poscarias dicitur* (Charte de Raymond Raphinel)  
 1138 *Raimundus Decanus dominus Poscheriarum* (Épitaphe de Raymond Décan de Psalmodi)  
 1151 *Dominus de Poscheriis* (Layette du Trésor des Chartes, I : 67)  
 1217 *Castrum de Poscheriis* (Hommage de Rostaing de Posquières à Simon de Montfort)  
 1224 *Castrum de Poscheriis* (Cartulaire de Psalmody)  
 1234 *Rostagnus dominus Poscheriarum* (Donation de Rostaing à Pons de Montlaur)  
 1235 *Castrum de Poscheriis... mercatus de Poscheriis* (Charte de Rostaing de Posquières aux habitants)  
 1241 *Dominus de Poscheriis* (Hommage de Pons de Montlaur)  
 1253 *Ecclesia Beate Marie de Valle viridi de Poscheriis* (Compromis entre Montlaur et Raymond Decan)  
 1279 *Universitas hominum castri de Poscheriis* (Charte de Guigon de Posquières aux habitants)  
 1340 *Turpinum de Langlada bauilum de Posqueriis* (Commission des Lieutenants du Roi en Languedoc)  
 1354 *Ecclesia Beate Marie de Posqueriis que de Valle viridi nuncupatur* (Bulle d'Innocent IV)  
 1384 *Locus de Posqueriis* (Dénombrement de la sénéchaussée)  
 1386 *Ecclesia de Posqueriis* (Répartition du subside de Charles VI)  
 1407 *Locus de Posqueriis... dicti loci Posqueriarum* (Conf. des privilèges des habitants de la Sylve Godesque)  
 1462 *Locus de Posqueriis alias de Valle Viridi* (Reg.-copie de lettres royales : E v)

L'examen de ces listes montre : 1) soit que le nom Posquières est employé par un locuteur juif ; 2) soit que le nom Posquières est employé par un locuteur chrétien, dans un contexte religieux propice au judaïsme. En effet, jusqu'en 1229, date des premières mesures vexatoires à l'encontre des Juifs du Royaume de France (confiscation des biens, autodafés, port de la rouelle, etc.) les Juifs

jouirent d'une tolérance certaine, surtout en Languedoc. Nous sommes-là au temps où certains accèdent aux fonctions de bayle à Saint-Gilles ou à Carcassonne. Isaac l'Aveugle, le fils de Rabad de Posquières (Abraham ben David), parle encore de ses ancêtres comme d'« aristocrates du pays » (Twersky, 1962).

De nouvelles occurrences apparaissent en 1384-1386. Elles peuvent être expliquées par les facteurs suivants : 1) la Peste noire de 1338 ayant décimé près de la moitié de la population du Languedoc, les richesses sont redistribuées et les griefs antisémites s'estompent devant la nécessité de reconstruction du pays. La peste fut même, disent certains, une bonne affaire pour ceux qu'elle ne touchât pas, et qui récupérèrent en toute impunité les biens des disparus ; 2) sur le plan national, en 1361, Charles V signe une autorisation de retour qui marque une trêve dans les persécutions (Favier, 1993). Les « Juifs du Roi » jouiront jusqu'en 1394 d'un statut spécial et de tolérances quant au taux maximum d'usure. Son héritier, Charles VI, ne le suivra pas dans cette voie et décidera, par l'édit royal de 1394, le bannissement définitif des Juifs (lesquels devront se réfugier dans le comtat Venaissin). Le nom de Posquières tombera désormais en désaffection ; 3) sur le plan local, enfin, on trouve d'autres motifs de la plus grande paix sociale et de l'usage corrélatif du toponyme Posquières. À partir de 1344, la baronnie de Posquières passe à la maison des de Lévis — probablement des Juifs convertis — (Devic et Vaissète, 1904). Les Guigon, seigneurs de Roche en Régnier dans le Velay, barons de Posquières depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle, perdirent leur fief méridional dans les circonstances suivantes. Guigon V, ayant survécu à son fils Guigon VI (1320) et à son petit-fils Guigon VII (1340), prit le parti de marier sa petite-fille Jamaque à Philippe de Lévis, dont elle eût un enfant. Guigon de Lévis devint ainsi seigneur de Posquières par un testament de son arrière grand-père daté du 14 mai 1344. Lui succéderont : Philippe de Lévis (1366-1386), et Guigon de Lévis (1386-1387), dans cette même période.

Quant aux occurrences du nom Posquières qui apparaissent en 1407 et 1462, elles peuvent s'expliquer d'une façon similaire, à la différence qu'elles ne justifient pas une nouvelle périodisation historique, puisque le copiste a écrit : *Locus de Posqueriis alias de Valle Viridi* et non pas *Locus de Posqueriis* isolément. Elles signalent seulement une accalmie dans la répression des Juifs. Au plan local, Posquières était d'ailleurs encore aux mains des Lévis, plus précisément : Philippe de Lévis (1387-1439) et Jean de Lévis (1439-1464), qui vendra le fief de Posquières au roturier Jean le Fo-

restier (Falgairolle, 1918)<sup>13</sup>. Cette vente semble marquer l’effacement définitif du toponyme qui avait eu quelques regains de faveur sous les Lévis.

Cette correspondance entre le toponyme Posquières et la tolérance du judaïsme étant établie, on mettra en regard les occurrences — exclusivement latines, cette fois — de Vauvert :

- XIe *Fiscum... in quo est constructa ecclesia in honore virginis Marie* (Charte de Raymond Raphinel)
- 1235 *Ecclesia Beate Marie de Valle viridi* (Charte de Rostaing de Posquières aux habitants)
- 1251 *Ecclesie Beate Marie de Valle viridi* (Actes de Jacme Ier roi d’Aragon)
- 1253 *Prior ecclesie Beate Marie de Valle viridi de Poscheriis* (Compromis entre Montlaur et Raymond Décan)
- 1254 *Il se commenda à Nostre Dame de Vauvert* (Joinville, Histoire de S. Loys)
- 1258 *Ecclesia beate Marie de Valvert* (Actes de Jacme Ier)
- 1269 *Iglesia de sancta Maria de Valverde* (Actes de Jacme Ier)
- 1270 *Datum apud Vallem viridem* (Hommage de Raymond Abban, chevalier de Carcassonne)
- 1272 *Ecclesia Beate Marie de Vallis viridis* (Codicille de Jacme Ier)
- 1273 *Opera ecclesie sue de Valle viridi* (Actes de Jacme Ier)
- 1309 *Ecclesia seu oratorium Beate Marie de Valle viridi* (Absol. des ennemis de Boniface VIII par Clément V)
- 1311 *Quod visitet Beate Marie Valle viridi* (Absolution de Guillaume de Nogaret par Clément V)
- 1311 *Ecclesia Beate Marie de Valleviridi* (Fondation du prieur Guillaume de Texiers)
- 1326 *Ecclesia Beate Marie de Valleviridi* (Pèlerinage ordonné par Charles IV)
- 1343 *In dicta ecclesia honorem Dei et beate Marie Virginis* (Don de Béatrix de Lautrec)
- 1354 *Ecclesia Beate Marie de Posqueriis que de Valleviridi nuncupatur* (Bulle du pape Innocent IV)
- 1356 *Trois cents pélerins desquies li cent iront à... Vauvert* (Articles de paix : Charles le Bel et les Flamands)
- 1363 *Castri Poscheriarum et Vallis viridis* (Lettre d’affranchissement de Posquières)
- 1395 *Locum de Posqueriis dictum Valle viridi* (Hommage au Roi de Philippe de Lévis)
- 1435 *Vauvert* (Répartition du subside de Charles VII)
- 1461 *Achapt de la baronnie de Vauvert* (Jean le Forestier)
- 1462 *Locus de Posqueriis alias de Valle viridi* (Reg.-copie de lettres royales : E v)

---

<sup>13</sup> Je remercie Émile Guigou qui m’a fourni les renseignements utiles sur la généalogie des seigneurs de Posquières. L’analyse assurant la position de cette famille vis-à-vis des Juifs et Chrétiens reste à faire. On signale des Lévis à Narbonne et en Provence au Xe siècle (Blumenkranz, 1960 : 24-25). On peut penser, par la fréquence des prénoms Philippe et Gui dans cette maison, que le Philippe de Lévis qui apparaît dans l’histoire de Posquières se rattache à Philippe de Lévis, dont le fils Gui († 1230) fut seigneur de Mirepoix (Lévis-Mirepoix, 1955). Le fait reste à établir.

- 1464 *Johanus Foresterii dominus modernus Vallis viridis* (Hommage au Roi de Jean le Forestrier)  
 1464 *Jehan le Forestier... seigneur de Valvert* (Hommage au Roi de Jean le Forestier)  
 1464 *Baronye de Vauvert* (Lettre-patente de Louis XI)  
 1498 *Terres et seigneuries de Vauvert* (Lettre-patente de Louis XII)  
 1555 *Nostre-Dame de Valvert* (Ursy, notaire de Nîmes)

L'étude des locuteurs figurant dans cette liste montre que les principaux agents de la répression des Juifs au Moyen Âge ont préféré l'usage du toponyme Vauvert. C'est le cas de Saint-Louis, dont on sait qu'il étendra l'action de l'Inquisition du catharisme au judaïsme, qui sera désormais considéré comme une hétérodoxie chrétienne. Par un ordre solidaire du pape Grégoire IX, il fait brûler vingt-quatre charrettes de littérature talmudique (1240), fait confisquer les biens juifs pour financer la Croisade d'Égypte (1258), ordonne la création des quartiers (1269) et met en application les décisions du IV<sup>e</sup> concile de Latran (1215) sur le port de la rouelle, de manière à mieux surveiller ces communautés.

C'est aussi le cas du pape Clément V (Bertrand de Got), qui, n'étant guère favorable aux Juifs et étant asservi à la royauté française, soutient la décision de Philippe le Bel de procéder à des expulsions et confiscations de biens en juillet 1306. La période qui suit, et qui s'étend de 1320 à 1338, est sans doute celle qui réunit les épisodes le plus tragiques de la lutte contre le judaïsme. Elle débute par la sanglante révolte des Pastoureaux et se termine par des pogroms liés à la crise économique et à l'épidémie de Peste noire (Poliakov, 1981). Au siècle suivant, le règne de Charles VII (1417-1461) sera caractérisé par des actes de même nature. Le pape Benoît XIII commande un autodafé de littérature talmudique (1415), des violences antisémites surgissent en Savoie (1417, 1426, 1430). Ces émeutes ne tarderont pas à se répandre en Provence : elles toucheront essentiellement Cavaillon (1456), Tarascon (1484) et Arles (1484), et auront pour conséquence l'expulsion des Juifs de la « Provence royale » (Favier, 1993).

Le partage des toponymes obéit donc à un facteur religieux assez perceptible. Tout au long du Moyen Âge, l'alternance des noms Posquières-Vauvert suit globalement les indications du *Tableau I* (cf. pp. 23-24). Cette alternance n'est pas quelconque : elle est intimement liée à l'histoire sociale et religieuse du Moyen Âge. Et cette conclusion ressemble en de nombreux points à celle que tire Blumenkranz d'une étude des rapports entre Juifs et Chrétiens dans l'Espagne de

<i>Date</i>	<i>toponyme utilisé</i>	<i>événements marquants</i>
XIe	<i>Poscarias</i> (Moines bénédictins)	
1138	<i>Poscheriarum</i> (Raymond Décan)	
1151	<i>Poscheriis</i> (Trésor des Chartes)	
1165	פּוּתִיקִירָשׁ (Benjamin de Tudèle)	Rayonnement des écoles juives en Languedoc
1175	פּוּשְׁקִירָא (Moïse Maïmonide)	
1215	פּוּשְׁקִרוּשׁ (Yosef ben Tsadiq)	
1217	<i>Poscheriis</i> (Rostaing de Posquières)	
1224	<i>Poscheriis</i> (Cartulaire de Psalmody)	
1234	<i>Poscheriarum</i> (Donation de Rostaing)	
1240		Saint-Louis : autodafé de Talmuds
1251	<i>Valle viridi</i> (Jacme Ier roi d'Aragon)	
1253	<i>Poscheriis</i> / Valle viridi (Pons de Montlaur)	
1254	<i>Vauvert</i> (Histoire de Saint-Louis)	
1258	<i>Valvert</i> (Jacme Ier roi d'Aragon)	Saint-Louis : confiscation des biens juifs
1269		Saint-Louis : port de la rouelle, ghettos
1272	<i>Valle viridi</i> (Jacme Ier roi d'Aragon)	
1294		Beucaire : création du ghetto juif
1306		Philippe le Bel : expulsion des Juifs
1309	<i>Valle viridi</i> (Clément V)	
1311	<i>Valle viridi</i> (Guillaume de Texiers)	
1320		Révolte des Pastoureaux, Jean XXI : autodafé de Talmuds
1322		Expulsions et confiscations des biens juifs
1326	<i>Valle viridi</i> (Charles IV le Bel)	
1338		Crise économique et Peste noire



<i>Date</i>	<i>toponyme utilisé</i>	<i>événements marquants</i>
1354	<i>Posqueriis / Valle viridi</i> (Innocent IV)	
1356	<i>Vauvert</i> (Charles IV le Bel)	
1361		Charles V autorise le retour des Juifs
1363	<i>Poscheriarum / Vallis viridis</i> (Charles V)	
1386	<i>Posqueriis</i> (Subside de Charles VI)	
1394	<i>Posqueriis / Valle viridi</i> (Philippe de Lévis)	
1394		Charles VI : bannissement des Juifs
1415		Benoît XIII : autodafé de Talmuds, vagues antisémites
1435	<i>Vauvert</i> (Subside de Charles VII)	
1461	<i>Vauvert</i> (Jean le Forestier)	
1462	<i>Posqueriis / Valle viridi</i> (Lettres royales)	
1464	<i>Vallis viridis</i> (Jean le Forestier)	
1464	<i>Vaulvert</i> (Louis XI)	
1484		Émeutes de Tarascon et d'Arles
1498	<i>Vauvert</i> (Louis XII)	Expulsion des Juifs de la « Provence royale »

*Tableau 1 : Alternance des toponymes Posquières / Vauvert*

l'an mil : « Au départ de tout le mouvement anti-juif... il n'y eut que le désir sincère de gagner à l'Église de nouvelles âmes, désir stimulé aussi par le souci d'assurer au royaume l'unité de croyance. La sincérité du désir missionnaire n'est pas contredite par le fait que la violence était appelée à son service ». Pour expliquer les rapports complexes entre la foi chrétienne et l'usage de la force, Blumenkranz ajoute : « Non seulement le Christ ne fut point annoncé, mais encore, au bout de peu de temps, l'annonce du Christianisme semblait disparaître derrière la seule préoccupation de la persécution aveugle » (1960 : 373-374). Les mêmes raisons sous-jacentes peuvent avoir orienté l'alternance des noms Posquières-Vauvert.

Il est toujours un peu aventureux de proposer des périodisations historiques, car de tels découpages peuvent être mal interprétés. Ils rendent cependant le service attendu, dès lors qu'on leur retire toute réalité et qu'on les considère comme des idéaltypes qui ont pour tâche de clarifier la représentation d'un problème (Weber, 1964). Les observations précédentes incitent à résumer l'alternance des toponymes dans les quatre périodes suivantes : *avant 1240* : usage du toponyme Posquières, lié au rayonnement des communautés juives en Languedoc ; *1240-1338* : usage du contre-toponyme Vauvert par les Chrétiens favorables à l'Inquisition ; *1338-1394* : usage concurrent des deux noms, à la suite de l'épidémie de Peste noire ; *après 1394* : usage exclusif du toponyme Vauvert coïncidant avec le bannissement définitif des Juifs.

## 2. La disparition du toponyme

Après avoir constaté la correspondance des oppositions : Posquières *versus* Vauvert et Juifs *versus* Chrétiens, on doit maintenant interpréter la disparition du nom de Posquières. Plusieurs questions émergent de l'examen du *Tableau 1* présenté pp. 23-24. Pourquoi le nom de Posquières a-t-il été aussi étroitement lié à l'histoire de la communauté juive ? Et pourquoi les Chrétiens ont-ils remplacé le nom de Posquières par celui de Vauvert ? Les réponses à ces questions sont partiellement contenues dans le dossier.

L'une des attractions paronymiques signalées dans la première partie de cet article jouit d'un statut spécifique. Ces fausses étymologies sont toutes récentes, à l'exception d'une seule : celle qui identifie un lien entre Posquières et un « puits ». Il faut comprendre que les hommes du Moyen Âge, n'ayant pas les moyens de construire des reconstructions fiables de l'étymologie de Posquiè-

res, ont pris pour vérité celle que leur proposait le blason « d'azur à un puits d'or maçonné de sable ». Or, à la même époque, courait un certain nombre de légendes sur les Juifs, dont une, très répandue, leur prêtait le pouvoir d'empoisonner les puits (Favier, 1993 ; Poliakov, 1981).

Poliakov situe l'écllosion de cette rumeur au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Il écrit : « Au cours de l'été 1321, une rumeur surgit en Aquitaine, selon laquelle une conspiration atroce a été tramée entre les lépreux et les Juifs, ceux-là agents d'exécution, ceux-ci cerveaux dirigeants, afin de mettre à mort tous les Chrétiens, en empoisonnant leurs sources et leurs puits » (1981 : 288). Les Juifs auraient opéré en fabriquant « une drogue composée de sang humain, d'urine et de trois herbes secrètes, à laquelle, bien entendu, de la poudre d'hostie consacrée était additionnée »<sup>14</sup>. Cette concoction, croyait-on, était ensuite « mise en sachets et lancée dans les puits du pays » (*ibidem*). Cette légende ne tarda pas à devenir la cause fantasmagorique de la Peste noire de 1338. Les médecins du Moyen Âge assuraient en effet que la peste avait deux espèces de causes : « causes premières » (conjoncture des astres) ; « causes secondes » (corruption de l'air et contamination des eaux). Pour les esprits simples, il était évident que les Juifs, envoyés par Satan, avaient à nouveau frappé en jettant leurs sachets de poudre toxique dans les puits. Et c'est bien sur la base de telles rumeurs que le duc Amédée de Savoie fit arrêter quantité de Juifs à Thonon, Chillon, Châtelard, etc. lesquels ne manquèrent pas d'avouer — sous la torture — qu'ils avaient opéré en Languedoc, en Italie et même dans toute l'Europe... À la même époque, le chroniqueur Jean d'Outremeuse allègue : « Au temps où ces "Flagellants" allaient par les pays... on disait communément... que les Juifs avaient jeté des grands venins dans les fontaines et les puits à travers le monde, pour empêcher et empoisonner la chrétienté » (in Poliakov, 1981 : 294).

La lecture de tels passages rend incontestable que la rumeur sur l'empoisonnement des puits connut le seuil de l'hallucination collective au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais elle se fonde cependant, comme en attestent les travaux de Blumenkranz (1960) sur Juifs et Chrétiens au haut Moyen Âge, sur des prémisses plus anciennes. L'antisémitisme médiéval fut largement attisé par l'archevêque Agobard (778-840), même s'il ne prête pas aux Juifs tous les forfaits que l'Europe chrétienne leur fera bientôt endosser (profanation des hosties, propagation de la lèpre ou de la peste, meurtres rituels,

dévoration d'enfants). Le fantasme de l'empoisonnement des puits provient sans doute d'une allégorie — souvent répétée par les théologiens du Moyen Âge — des hérésies qui compromettent l'exercice de la foi chrétienne. On en trouve trace au VIII<sup>e</sup> siècle, lorsque le pape Étienne III écrit à l'archevêque de Narbonne Aribert, pour lui dire combien les hétérodoxies menacent l'Église : « Il nous appartient de présenter le remède de la foi divine au *troupeau pestiféré*... » (Isaac, 1956 : 258, c'est moi qui souligne). De l'allégorie patristique à la rumeur populaire, il n'y avait qu'un pas. Celui-ci fut franchi entre 1321 et 1338, et l'association fut constamment exploitée jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle en certaines régions, en particulier en Rhénanie, en Franconie et en Autriche. Parfois, comme à Berne, elle fut reprise sous la forme agglomérée d'un *Kinderfressenbrunnen* (c'est-à-dire d'un « puits du mangeur d'enfants »). Les pogroms devinrent inévitables.

Il est clair que Posquières dut être une localité plutôt sensible au développement de ces rumeurs : 1) la cité abritait une communauté juive importante ; 2) de par son blason, son nom était lié aux puits. Il était prévisible que, dans des moments d'intolérance aiguë, la sainte Inquisition et la masse des Chrétiens aient suivi la légende au delà du raisonnable en adoptant contre les Juifs — outre des mesures matérielles — des mesures de nature symbolique. L'une d'entre elles a pu consister à effacer le nom de Posquières, qui évoquait tout à la fois le rayonnement intellectuel d'hétérodoxes méprisés et l'emprise mystérieuse qu'ils avaient sur la commune... Sur le plan local, ces mesures ont pu être renforcées par les intérêts des seigneurs, qui n'auraient tiré aucun profit d'une protection des Juifs dans un contexte si peu enclin au judaïsme. La terminologie utilisée par Jean le Forestier est exemplaire à cet égard. En 1464, trois ans après avoir acquis le fief de Posquières, il prononce un hommage au Roi dans lequel, non seulement il efface délibérément le nom de Posquières, mais se déclare aussi — comme pour renforcer l'effet de ce changement — être le « seigneur *moderne* de Vauvert »<sup>15</sup>. Louis XI, acceptant l'hommage, entérinera alors ses titres sur « la baronie et seigneurie de Vauvert ». Selon un schéma classique en sociologie (Weber,

---

<sup>14</sup> Selon une autre version, rapportée par le même auteur, « Cette poudre était faite d'un mélange de pattes de crapaud, de têtes de serpent et de cheveux de femme, le tout imprégné d'un liquide "très noir et puant", horrible non seulement à l'odorat mais même à la vue... » (Poliakov, 1981 : 288).

<sup>15</sup> *Constitutus personaliter nobilis vir Joannes Foresterii dominus modernus Vallis viridis... ipsum dominum modernum Vallis viridis... et ulterius domino moderno Vallis viridis...* (Falgairolle, 1918 : XLIII). Il convient de noter que l'adjectif *modernus*, introduit au Moyen Âge, a toujours une connotation polémique par rapport aux temps anciens.

1964), on pouvait attendre que le comportement des agents sociaux, d'abord « rationnel en valeur » (*wertrational*), soit altéré par des facteurs émotionnels (crainte, jalousie). En d'autres termes, il dût exister un moment où il devenait plus avantageux pour les Chrétiens d'employer un toponyme vierge de toute connotation, plutôt que d'utiliser un nom de lieu qui renvoyait au rayonnement intellectuel des écoles talmudiques du Moyen Âge et à leur peur de mourir empoisonnés<sup>16</sup>. Certes, cette interprétation de la disparition du toponyme Posquières n'est pas attestée par des documents irréfutables de l'histoire locale, mais elle jouit d'un pouvoir explicatif suffisant pour qu'elle ne soit écartée que par des documents hautement contradictoires.

Parvenus au terme de cette enquête, on peut en résumer les conclusions. Du point de vue philologique, ce toponyme offre un cas d'hybridation du latin et de l'hébreu. Par altération phonétique de [b] en [p], il se rattache à l'étymologie *°boscus + -ariæ* (lieux où l'on trouve des bois). Du point de vue sociologique, sa disparition s'explique par l'imbrication d'une rationalité axiologique et de facteurs émotionnels, lesquels ont entraîné un comportement collectif de répression des signes distinctifs, réels ou présumés, de la communauté juive. En définitive, l'oubli de Posquières doit être perçu comme une manifestation de l'antisémitisme médiéval ordinaire.

### Bibliographie

- Astruc, J. (1737). *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc*. Paris : P.-G. Cavelier.
- [Bacon, Roger]. *The 'Opus Maius' of Roger Bacon*, edited with an introduction and analytical tables by J. H. Bridges. Frankfurt am Main : Minerva GmbH, 1964.
- Baylon, C. et Fabre, P. (1982). *Les noms de lieux et de personnes*. Paris : Nathan.
- Blaise, A. (1975). *Lexicon latinitatis mediæ ævi*. Turnholti typographi Brepols Editores Pontificii.
- Blumenkranz, B. (1960). *Juifs et Chrétiens dans le monde occidental. 430-1096*. Paris : Imprimerie Nationale.
- (1963). *Les auteurs chrétiens latins du Moyen Âge sur les Juifs et le judaïsme*. Paris-La Haye : Mouton et Cie.
- (1977). Conclusion. *Cahiers de Fanjeaux : Juifs et judaïsme en Languedoc*, 12 : 387-392.
- Christol, M. et Goudineau, C. (1988). Nîmes et les Volques arécomiques au Ier siècle avant J.-C. *Gallia*, 45 : 87-103.

---

<sup>16</sup> L'effacement des noms juifs, ou liés au judaïsme, est un fait assez fréquent au Moyen Âge. Blumenkranz (1960 : 6) rapporte ainsi qu'à partir des Carolingiens les noms hébreux de personnes furent latinisés de manière à masquer leur particularisme et à les assimiler à la société franque. On rencontre, dans de très nombreux cartulaires médiévaux, un

- Dauzat, A. (1947). *Les noms de lieux. Origine et évolution*. Paris : Delagrave.
- (1960). *La toponymie française*. Paris : Payot.
- Desjardins, E. (1869). *Géographie de la Gaule romaine*, 4 vols. Paris : Librairie Hachette.
- Devic, Dom C. et Vaissète, Dom J. (1904). *Histoire générale du Languedoc*, 16 vols. Toulouse : Privat.
- Devic, M. (1882). Les villes de la France méridionale au Moyen Âge d'après les géographes arabes. *Société languedocienne de géographie*, 5 : 55-65.
- Du Cange, C. (1842). *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. Paris : Firmin Didot.
- Ernout, A. et Meillet, A. (1979). *Dictionnaire étymologique de la langue latine*. Paris : Éditions Klincksieck.
- Falgairolle, P. (1918). *Histoire civile, religieuse et hospitalière de la ville de Vauvert*. Nîmes : Teissier-Nourry.
- Fabre d'Olivet (1971). *La langue hébraïque restituée*. Paris : Tête de Feuille.
- Favier, J. (1993). *Dictionnaire de la France médiévale*. Paris : A. Fayard.
- Germer-Durand, M. E. (1868). *Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*. Paris : Imprimerie Impériale.
- Grätz, H. (1897). *Histoire des Juifs*, 15 vols. Trad. M. Wogue et M. Bloch. Paris : A. Lévy.
- Grafström, A. (1958). *Étude sur la graphie des plus anciennes chartes languedociennes avec un essai d'interprétation phonétique*. Uppsala : Almqvist et Wiksell.
- Gross, H. (1873). R. Abraham b. David aus Posquières. *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, 22 : 337-344 et 23 : 275-276.
- (1897). *Gallia Judaica. Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques*. Paris : Librairie L. Cerf.
- Guigou, É. (1978). *Une cité au pays d'oc. De Posquières à Vauvert*. Paris : Anthropos.
- (1981). *Les conquérants de la Costière*. Paris : Anthropos.
- (1996). La baronnie de Vauvert et son château. *Bulletin de la Société d'Histoire de Vauvert-Posquières*, 3 : 3-40.
- Hirschfeld, O., éd. (1888). *Inscriptiones Galliæ Narbonensis (Corpus inscriptionum latinorum)*. Berolini apud Georgium Reimerum.
- Horowitz, M. (1960). *Précis de grammaire hébraïque*. Paris : Insitut de la Connaissance hébraïque.
- Isaac, J. (1956). *Genèse de l'antisémitisme. Essai historique*. Paris : Calmann-Lévy.
- Khan, S. (1912). Les Juifs de Posquières au Moyen Âge. *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7e série, 35 (3) : 1-21.
- Kriegel, M. (1979). *Les Juifs à la fin du Moyen Âge dans l'Europe méditerranéenne*. Paris : Hachette.
- Lemoine, J. (1975). *Toponymie du Languedoc et de la Gascogne*. Paris : A. et J. Picard.
- Le Roy Ladurie, E. (1967). *L'histoire du climat depuis l'an mil*. Paris : Payot.
- Lévis-Mirepoix, A. (1955). *Aventures d'une famille française*. Genève : La Palatine.
- Loeb, I. (1884). Deux livres de commerce du commencement du XIVe siècle, *Revue des Études Juives*, 9 : 187-213.
- (1887). Histoire d'une taille levée sur les Juifs de Perpignan. *Revue des Études Juives*, 14 : 55-79.

---

נתן (Nathan) devenu Donatus, un מנחם (Menahem) baptisé Consolatus, un צדיק (Tsadiq) transformé en Justus, une נעמי (Noemi) latinisée en Dulciorella, etc.

- Longnon, A. (1968). *Les noms de lieu de la France*. Paris : Librairie Honoré Champion.
- Lunel, A. (1975). *Juifs du Languedoc et de la Provence*. Paris : Albin Michel.
- Marx, A. (1910). R. Abraham b. David et R. Zerahya ha-Levi, *Revue des Études Juives*, 59 : 200-224.
- Ménard, J. (1858). *Histoire de la ville de Nîmes*, 7 vols. Paris : H. D. Chaubert.
- Mistral, F. (1968). *Lou tresor dou Felibrige*. Barcelone : P. Rollet.
- Moreau, J. (1972). *Dictionnaire de géographie historique de la Gaule et de la France*. Paris : A. et J. Picard.
- (1983). *Supplément au dictionnaire de géographie historique de la Gaule et de la France*. Paris : A. et J. Picard.
- Parisse, M. dir. (1994). *Atlas de la France de l'an mil*. Paris : A. et J. Picard.
- Pastoureau, M. (1980). *Traité d'héraldique française et étrangère*. Paris : A. et J. Picard.
- Poliakov, L. (1981). *Histoire de l'antisémitisme*, 1 : *L'âge de foi*. Paris : Calmann-Lévy [1955].
- Rostaing, C. (1973). *Essai sur la toponymie de la Provence*. Marseille : Laffitte.
- Sander, M. N. P. et Trenel, M. I. (1965). *Dictionnaire français / hébreu*. Paris : Comptoir du Livre du Keren Hasefer.
- Sausse-Villiers, M. (1991). *Histoire de Vauvert*. Paris : Res Universis [1863].
- Schilling, D. (1895). *La langue hébraïque*. Lyon : Delhomme et Briguët éditeurs.
- Scholem, G. (1927). (1950). *Les grands courants de la mystique juive*. Trad. M.-M. Davy. Paris : Payot.
- (1966). *La kabbale et sa symbolique*. Trad. J. Bosse. Paris : Payot.
- Thesaurus lingua latinæ* (1980). Leipzig : B. G. Teubner Verlags-gessellschaft.
- [Tudèle, Benjamin]. *The itinerary of Rabbi Benjamin of Tudela*, translated and edited by P. Ascher. London / Berlin, 1841.
- Twersky, I. (1962). *Rabad of Posquières. A twelfth-century kabalist*. Cambridge : Harvard University Press.
- Weber, M. (1964). *Essais sur la théorie de la science*. Paris : Plon.
- Wolff, P. (1967). Le Midi franc et seigneurial, in P. Wolff, dir. *Histoire du Languedoc*. Toulouse : Privat, 121-146.
- Zink, G. (1986). *Phonétique historique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Zunz, L. (1839). Abraham b. Isaak und Abraham b. David. *Wissenschaftliche Zeitschrift für jüdische Theologie*, 2 : 309-313.